



# Procès-verbal tenant lieu de compte rendu CONSEIL MUNICIPAL Le 24 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 août à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.

**Membres présents** : Didier LEROY, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Jean-Luc RENEVOT, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNÉ, Carole LE FLOC'H, Marie-Thérèse DANTIC, Dominique PERSON, Pascal LE FEUNTEUN, Daniel PLOUZENNEC, Hervé CADIOU, Caroline MARONAT, Ludovic BARON, Marie-Anne BLÉAS,

**Absent(e-s) ayant donné procuration** :

Mme Marie-Annick CANEVET a donné procuration à Mme Marie-Thérèse DANTIC,  
M. Emmanuel PINEAU a donné procuration M. Jean-Luc RENEVOT,  
M. Julien MARC a donné procuration à M. Ludovic BARON,

**Absent(e-s)** :

Mme Véronique LE GRAND, Mme Julie PÈRIÉ, Mme Emilie LEFEUVRE, M. Yoann SEZNEC

**Nombre de membres** :

Afférents au Conseil municipal : 22  
Présents : 15  
Exprimés : 18

**Date de la convocation** : 18/08/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 18/08/2023

**Acte rendu exécutoire** :

Après transmission en Préfecture le : 30/08/2023  
Date d'affichage en mairie : 30/08/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Caroline MARONAT

\*\*\*\*\*

**Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents et constate que le quorum est atteint**

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour :**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT

### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

---

1. Modification du tableau des emplois
2. Décision modificative n° 3/2023 budget commune
3. Mise en œuvre d'une démarche de prévention – Assistant de prévention

### **VOIRIE**

---

4. Autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une surface de stationnement lotissement Les Genêts

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023 est approuvé.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 19 février 2021, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, dont la signature des marchés à procédure adaptée. Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation (engagements de dépenses) :

Date	Tiers	Objet	Compte	Opération	Mt. HT
31/07/2023	LEROY MERLIN	Cuisine local associatif	2188	00163	3 183,95 €
24/07/2023	HYDRAULIQUE	Réalisation d'une notice hydraulique	2313	00196	2 100,00 €
		Total de la sélection			5 283,95 €

**Délibération n° 2023-041 : Modification du tableau des emplois**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Il est proposé de modifier le tableau des emplois pour tenir compte des enjeux suivants :

- Intégrer dans les emplois les heures complémentaires que certains agents du service restauration-entretien des locaux et du service périscolaire-ATSEM réalisent tous les ans,
- Forte augmentation de l'utilisation de tous les bâtiments communaux (par les associations, l'ALSH, des extérieurs),
- Création d'un poste permanent d'agent d'animation périscolaire et culturel à 32 heures hebdomadaire en remplacement d'un contrat aidé CUI-CAE PEC, et pour répondre à un nouveau besoin d'assister la commune dans son action culturelle y compris au plan règlementaire (estimé à 4 heures / semaine).

Les ajustements suivants du tableau des emplois sont ainsi proposés :

## Emplois permanents

Service	Libellé emploi	Postes pourvus	postes vacants	Temps de travail	Grade mini	Grade maxi	Quotité temps de travail	Propositions
<b>Direction</b>	DGS (commune de 2 000 à 10 000 hab)	1	0	TC	Attaché	Attaché principal	35,0	
<b>Service administration générale - services à la population</b>	Responsable urbanisme et agent administratif polyvalent accueil, cimetière et élections	1	0	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	
	Agent comptable, paie, gestion administrative des RH, facturation, exécution financière des marchés publics	1	0	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	
	Services à la population : accueil, état civil, CCAS, associations, communication	1	0	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,0	
	Agent administratif polyvalent, agence postale communale	1	0	TNC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	17,5	
<b>Service technique</b>	Responsable service technique	1	0	TC	Agent de maîtrise	Technicien Principal de 1ère classe	35,0	
	Agent d'entretien des espaces verts	1	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	
		1	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	
	Agent d'entretien de la voirie	1	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0	
	Agent de maintenance des bâtiments	1	0	TC	Adjoint technique	Agent de Maîtrise	35,0	
		0	1	TC			35,0	
Agent polyvalent	0	1	TC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35,0		
<b>Service Restauration entretien</b>	Responsable restaurant scolaire/entretien des locaux	1	0	TC	Agent de maîtrise	Technicien	35,0	
	Second de cuisine	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	32,0	
	Agent de restauration	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	30,0	
	Agent de restauration	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	27,0	28,0
	Agent de restauration	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	20,0	
	Agent polyvalent entretien des locaux - restauration scolaire	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	26,0	
	Agent polyvalent entretien des locaux - restauration scolaire	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	26,0	28,0
Agent polyvalent entretien des locaux - restauration scolaire	0	1	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	25,0		
<b>Service animation périscolaire</b>	Responsable périscolaire Coordonnateur enfance - jeunesse	1	0	TC	Adjoint d'animation	Animateur	35,0	
	Référent - directeur périscolaire	1	0	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 1ère cl	35,0	
	Référent - directeur ALSH	1	0	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 1ère cl	35,0	
	Agent d'animation périscolaire	1	0	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	13,5	
	Agent d'animation périscolaire	0	1	TNC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 1ère cl	28,0	
	Agent d'animation périscolaire et culturel	0	1	TNC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 1ère cl		Création d'emploi 32
	Agent des écoles / ATSEM	0	1	TNC	Adjoint d'animation ATSEM principal 2ième classe	Adjoint d'animation ppl 1ère cl ATSEM principal de 1ière classe	28,0	29,0
	Agent des écoles / ATSEM	1	0	TNC	Adjoint technique ATSEM principal 2ième classe	Adjoint technique principal 1ère classe ATSEM principal de 1ière classe	28,0	29,0
	Agent des écoles / ATSEM	1	0	TNC	Adjoint technique ATSEM principal 2ième classe	Adjoint technique principal 1ère classe ATSEM principal de 1ière classe	33,0	
	Agent des écoles / ATSEM	1	0	TNC	Adjoint d'animation ATSEM principal 2ième classe	Adjoint d'animation ppl 1ère cl ATSEM principal de 1ière classe	32,5	

### Emplois non permanents

Service	Libellé emploi	Postes pourvus	postes vacants	Temps de travail	Grade servant de référence à la rémunération	Motif	Fonction
Service animation périscolaire	Agent(e) polyvalent(e) service animation	1	0	TNC	Adjoint d'animation, 1er échelon, C1	Accroissement temporaire d'activité	Animation
	Agent(e) polyvalent(e) service ALSH	0	1	TNC	Adjoint d'animation, 1er échelon, C1	Accroissement temporaire d'activité	ALSH
	AESH	1	0	TNC	Adjoint d'animation, 1er échelon, C1	Accroissement temporaire d'activité	AESH
Service restauration	Agent(e) polyvalent(e) service restauration entretien	0	1	TNC	Adjoint technique, 1er échelon C1	Accroissement temporaire d'activité	Entretien, restauration
	Agent(e) polyvalent(e) service restauration entretien	0	1	TNC	Adjoint technique, 1er échelon C1	Accroissement temporaire d'activité	Entretien, restauration

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide** la modification du tableau des emplois proposée.

### Délibération n° 2023-042 : Décision modificative n° 3/2023 budget commune

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n° 3/2023 suivante :

#### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre/ opération)	Montant	Article (chapitre / opération)	Montant
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	+ 10 000.00	Chap 73 – Art 73123 – Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 10 000.00
<b>Total</b>	<b>+ 10 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 10 000.00</b>

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre/ opération)	Montant	Article (chapitre / opération)	Montant
Opé 173 Travaux bâtiments – Art 21318 Autres bâtiments publics	+ 10 000.00	Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 10 000.00
<b>Total</b>	<b>+ 10 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 10 000.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 contre,**

- **Vote** la décision modificative n° 3/2023 du budget commune.

## **Délibération n° 2023-043 : Mise en œuvre d'une démarche de prévention – Assistant de prévention**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention)

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'engager la commune de Plogonnec dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).
- **DECIDE** de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon une lettre de mission.
- **DIT** que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.
- **DIT** qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.
- **INDIQUE** qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

**Délibération n° 2023-044 : Autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une surface de stationnement lotissement Les Genêts**

**Rapporteur : Le Maire, M. Didier LEROY**

Le Conseil Municipal est informé qu'au début des années 90, M. LE MAB, propriétaire de la parcelle YB209, avait sollicité la commune pour acquérir une partie d'un espace de stationnement du lotissement Les Genêts pour faciliter l'accès à son garage. Il est rappelé que ce lotissement était un lotissement communal dont les espaces et équipements communs ont été rétrocédés dans le domaine public de la commune.

Emprise concernée





La commune avait alors demandé l'accord des co-lotis du lotissement Les Genêts. Nous avons retrouvé dans les archives de la commune l'accord exprès de 24 des co-lotis sur 33 lots.

Cependant, pour des raisons qui ne sont plus connues à ce jour, le projet de cession n'était pas allé à son terme.

M. et Mme LE MAB ont de nouveau sollicité la commune pour régulariser leur situation car une de leur annexe est située sur l'emprise concernée.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de relancer la procédure et d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la surface de stationnement du lotissement Les Genêts.

La procédure de déclassement comprend plusieurs étapes :

- Une première délibération autorisant l'ouverture de l'enquête
- Une enquête publique conformément au code de la voirie routière considérant que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie
- Une 2<sup>nd</sup> délibération de désaffectation du bien
- Une 3<sup>ème</sup> délibération de déclassement du bien
- Une 4<sup>ème</sup> délibération pour autoriser la cession à M. et Mme LE MAB

Il est précisé que, si la procédure aboutit jusqu'à la cession, tous les frais seront à la charge des futurs acquéreurs.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la surface de stationnement du lotissement Les Genêts en vue de sa cession à un riverain.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h07.

La/le secrétaire de séance : Mme Caroline MARONAT

LEROY Didier	LE GOFF Pascal	PHILIPPE Annick	RENEVOT Jean-Luc
CHARDONNEL Annabelle	ROINNÉ Mickaël	LE FLOCH Carole	DANTIC Marie-Thérèse
PERSON Dominique	LE FEUNTEUN Pascal	CANEVET Marie-Annick  <b>Absente</b>	PLOUZENNEC Daniel
LE GRAND Véronique  <b>Absente</b>	CADIOU Hervé	PINEAU Emmanuel  <b>Absent</b>	MARONAT Caroline
PÈRIÉ Julie  <b>Absente</b>	BARON Ludovic	BLÉAS Marie-Anne	LEFEUVRE Émilie  <b>Absente</b>
MARC Julien  <b>Absent</b>	SEZNEC Yoann  <b>Absent</b>		